

COMMERCÇANTS ET ARTISANS

Soyez édifiés !

Le seul vote du 9 décembre 1970 à l'Assemblée Nationale, émis par le député Bayle doit suffire pour vous faire une opinion sur sa politique à l'égard des artisans et commerçants.

Il était question ce jour-là d'une proposition d'un député communiste René Rieubon. Proposition demandant une majoration de patentes pour les grandes surfaces.

— d'un tiers pour une surface de vente comprise entre 400 et 1.000 m².

— de la moitié pour une surface comprise entre 1.000 et 2.500 mètres carrés.

— de 100 pour 100 pour une surface de vente supérieure à 2.500 m².

L'amendement Rieubon a été repoussé à mains levées par les députés UDR RI et PDM.

Le député Bayle était du nombre.

Artisans et commerçants ! Voilà comment vous êtes défendus par ce soi-disant représentant du peuple, qui ne manquera pas de déclarer dans sa profession de foi aux prochaines élections (car il est encore candidat !) qu'il a bien défendu les intérêts de toutes les couches sociales.

Alors que Bayle a défendu avec une grande fidélité les sociétés capitalistes, notre camarade P. Giovannini a manifesté à vos côtés contre l'ouverture du « Mamouth » projeté sur le territoire de La Seyne.

Le gouvernement de la 5^{me} République défendu par Bayle Vellutini accable d'impôts les commerçants et les artisans.

Il est vrai qu'une partie de ces impôts est versée à la commune mais c'est la moins lourde.

La municipalité présidée par P. Giovannini s'efforce d'aider les commerçants par tous les moyens en son pouvoir : organisation de marchés nouveaux et de braderies, prise en charge des illuminations pendant les fêtes, droits de place moins chers que dans les autres localités, aide au syndicat dans sa lutte contre les grandes surfaces, préférence réservée aux commerçants et artisans locaux pour tout approvisionnement dont la ville a le contrôle, etc....

Nos candidats P. Giovannini et D. Colonna ne craignent aucune comparaison. S'ils sont élus comme tout le laisse à penser, ils œuvreront pour une politique réelle d'aide au petit commerce et à l'artisanat.

Toutes les mesures en leur faveur ont été étudiées avec soin et sont contenues dans le programme commun de gouvernement.

Pas une voix de commerçant ou d'artisan ne peut et ne doit aller à l'UDR et à ses représentants qui ont mis le pays en coupe réglée au profit des monopoles capitalistes.

15 ans de dictature du parti des scandales c'est beaucoup trop ! Artisans et commerçants faites confiance à ceux qui vous ont toujours défendus c'est-à-dire aux représentants du Parti Communiste Français.

LA COMMISSION ELECTORALE.

2. 1973.

M. AUTRAN